

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1.

Débitrice: **ABC TRANSPORTS SA**, anc. c/o Anaïs Rosier,
1201 Genève
2.

Déclaration de faillite: 29.11.2010
3.

Suspension de faillite: 28.03.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.04.2011
5.

Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: but transport de choses et participation à toutes entreprises similaires

Pour tout renseignement :

Groupe n°5 022/388.89.05

2010 001595 Y / OFA5

Office des faillites

1227 Carouge GE

00619659